MINISTÈRE DE LA SANTÉ
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

NOTIFIE AU MAÎTRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 31/07/2026
Pour Lancement Avis d'Appel d'Offres

ANMH
Agence Nationale de la Maintenance Hospitalière

AGENCE NATIONALE DE LA MAINTENANCE HOSPITALIERE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

MARCHE DE FOURNITURES

Émis le : 04 AOUT 2026

Objet du marché :

Acquisition et mise en service d'équipement de neurochirurgie au profit du CNHU-HKM et du CHUD-B

Référence SIGMaP N° : F_DIB_118467

BON A LANCER

Autorité contractante : Agence nationale de la Maintenance hospitalière (ANMH)

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2026

Imputation Budgétaire : 047005003 0020790001000000 1 0760 6391

DIRECTION NATIONALE DU CONTRÔLE
BON A LANCER
Retiré le 31/07/26
Nom : ELEGBEDE
Prénoms : Charly
Signature :

Juillet 2026

DIRECTEUR NATIONAL DU CONTRÔLE
Aristide Aboyi EDAH SOHOU

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE - Procédures d'appel d'offres **1**
Section 0. Avis d'Appel d'offres (AA0) **2**
Section I. Instructions aux candidats (IC) **7**
Section II. Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) **45**
Sous-section A. Instructions aux Candidats (IC)
Sous-section B. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)
Sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification
Section III. Formulaires de soumission **50**
DEUXIÈME PARTIE - Conditions d'Approvisionnement des fournitures **111**
Section IV. Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, Plans, Inspections et Essais **112**
TROISIÈME PARTIE - Marché **199**
Section V. Cahier des clauses administratives générales (CCAG) **200**
Section VI. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) **221**
Section VII. Cahier des clauses environnementales et sociales (CCES)
Section VII. Formulaires du Marché **240**

BON A LANCER

BON A LANCER

PREMIÈRE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

MINISTERE DE LA SANTE
RÉPUBLIQUE DU BENIN

ANMH
Agence Nationale de la Maintenance Hospitalière

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL (AAOOI)

Nom de l'Autorité Contractante : Agence nationale de la Maintenance hospiralière (ANMH)

Objet : Acquisition et mise en service d'équipement de neurochirurgie au profit du CNHU-HKM et du CHUD-B.

BON A LANCER

Référence SIGMAP : F_DIB_118467

AAOOI N° : 018 **/2026/MS/ANMH/PRMP/APM du** 04 / 08 **/2026**

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert International (AOOI)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics 2026 (1ère version) de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière (ANMH) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 17 mars 2026.

2. L'Agence nationale de la Maintenance hospitalière (ANMH) a prévu dans le cadre de l'exécution de son budget 2026, des fonds sur ressources propres, afin de financer le renforcement des plateaux techniques des centres hospitaliers, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition et mise en service d'équipement de neurochirurgie au profit du CNHU-HKM et du CHUD-B.

3. L'Agence nationale de la Maintenance hospitalière (ANMH) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et mettre en service des équipements de neurochirurgie au profit du CNHU-HKM et du CHUD-B et d'assurer la formation du personnel utilisateur et des techniciens dans chaque centre bénéficiaire. Le présent appel d'offres porte sur **trois (03) lots** détaillés comme suit :

   - **Lot 1** : Fourniture, installation et mise en service d'équipements médico-techniques de bloc opératoire au profit du CNHU-HKM et du CHUD-B ;
   - **Lot 2** : Fourniture, installation et mise en service d'équipements et matériels d'imagerie au profit du CNHU-HKM et du CHUD-B ;
   - **Lot 3** : Fourniture d'instruments neurochirurgicaux au profit du CNHU-HKM et du CHUD-B.

   Un candidat peut soumissionner pour tous les lots et en être attributaire s'il dispose distinctement des capacités techniques et financière requises pour chaque lot. Lorsqu'un soumissionnaire est classée premier sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois pour défaut de preuves de qualification distinctes, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre le montant de son suivant immédiat et son montant est le plus élevé.

   Les variantes ne seront pas prises en considération dans le cadre du présent appel d'offres.

   Une visite de site groupé est prévue dans le cadre du présent appel d'offres.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ; Téléphone : +229 01 48 65 23 86 ; mail : prmp.anmh@gouv.bj et prendre connaissance des documents du dossier d'appel d'offres au Secrétariat permanent de la PRMP de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière (ANMH), domiciliée à Cadjèhoun, immeuble de type R+3, Parcelle B de lot 1185, à côté du nouveau marché moderne, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes GMT + 1 (heures locales).

6. Le délai de livraison est respectivement de **trois (03) mois pour chacun des trois (03) lots** à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

BON A LANCER

a. Pour les anciennes entreprises

➢ **Capacité technique :**

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises spécialisé (e) dans la fourniture de matériels et d'équipements médicaux justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;
- Avoir l'autorisation (en cours de validité) du Ministère de la Santé pour la fourniture de matériels et d'équipements médicaux pour les entreprises nationales. Les entreprises étrangères devront fournir un document équivalent délivré par l'autorité compétente de leur pays d'origine (**valable pour les 3 lots**)
- Avoir effectivement exécuté en tant que fournisseur principal, cotraitant ou sous-traitant **au cours des cinq dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025) et l'année en cours (2026)**, les marchés ci-après définis pour chaque lot, justifiés par les copies légalisées des attestations de bonnes fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception assortis des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé:
    - **Lot 1** : au moins deux (02) marchés relatifs à la fourniture d'équipements médicaux d'un montant de **deux cent cinquante millions (250 000 000) Francs** CFA Hors TVA chacun ;
    - **Lot 2** : au moins deux (02) marchés relatifs à la fourniture d'équipements médicaux d'un montant de **trois cent quatre-vingt-quinze millions (395 000 000) Francs** CFA Hors TVA chacun ;
    - **Lot 3** : au moins deux (02) marchés relatifs à la fourniture d'équipements médicaux d'un montant de **quarante-cinq millions (45 000 000) Francs CFA Hors TVA** chacun.
- Disposer pour les lots 1 et 2 d'un personnel clé ayant des qualifications et expériences conformes à celles exigées au point 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification.

➢ **Capacité financière :**

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) de fournitures au moins égales aux montants ci-après définis pour chaque lot, justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2, point 1. Il s'agit de :
  - **Lot 1** : six cent cinq millions (605 000 000) Francs CFA ;
  - **Lot 2 :** un milliard-vingt-un millions cinq cent quinze mille (1 021 515 000) Francs CFA ;
  - **Lot 3** : cent dix millions (110 000 000) Francs CFA.
- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits, justifiés par l'originale d'une attestation de capacité financière d'une banque ou d'une institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin, à hauteur des montants ci-après définis pour chaque lot :
  - **Lot 1** : trois cent dix millions sept cent trente-quatre mille quatre cent soixante-trois (310 734 463) Francs CFA ;
  - **Lot 2** : cinq cent vingt-quatre millions six cent soixante-un mille dix-sept (524 661 017) Francs CFA ;
  - **Lot 3** : cinquante-six millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-quinze (56 497 175) Francs CFA.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

BON A LANCER

➢ **Capacité technique**

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises spécialisé (e) dans la fourniture de matériels et d'équipements médicaux justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;
- Avoir l'autorisation (en cours de validité) du Ministère de la Santé pour la fourniture de matériels et d'équipements médicaux pour les entreprises nationales. Les entreprises étrangères devront fournir un document équivalent délivré par l'autorité compétente de leur pays d'origine (**valable pour les 3 lots**) ;
- Disposer pour les lots 1 et 2 d'un personnel clé et d'un personnel d'encadrement et pour le lot 3, d'un personnel d'encadrement, ayant des qualifications et expériences conformes à celles exigées au point 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification.

➢ **Capacité financière** :

- Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels couvrant la responsabilité civile professionnelle du chef d'entreprise indiquant l'objet du marché concerné et d'un montant minimum de :
  - **Lot 1** : cinq cent douze millions sept cent onze mille huit cent soixante-quatre (512 711 864) Francs CFA ;
  - **Lot 2 :** huit cent soixante-cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-dix-huit (865 690 678) Francs CFA ;
  - **Lot 3** : quatre-vingt-treize millions deux cent vingt mille trois cent trente-neuf (93 220 339) Francs CFA.
- Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits, justifiés par l'originale d'une attestation de capacité financière d'une banque ou d'une institution

financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin, à hauteur des montants ci-après définis pour chaque lot :

- **Lot 1** : trois cent dix millions sept cent trente-quatre mille quatre cent soixante-trois (310 734 463) Francs CFA ;
- **Lot 2** : cinq cent vingt-quatre millions six cent soixante-un mille dix-sept (524 661 017) Francs CFA ;
- **Lot 3** : cinquante-six millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-quinze (56 497 175) Francs CFA.

- Les entreprises naissantes produiront le bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

BON A LANCER

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du mercredi 05 août 2026 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heures locales (GMT + 1). Le dossier d'appel d'offres en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent de la PRMP de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.
Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en **langue française** et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), premier étage de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière, sis dans l'immeuble blanc-marron de type R+3 au quartier Cadjêhoun juste à côté du nouveau marché de Cadjêhoun, Parcelle B du lot 1185 à Cotonou Bénin, au plus tard le mardi 08 septembre 2026 à 10 heures 00 minute heures locales (GMT + 1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.**
Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après **Salle de réunion du 3ème étage de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière , sise dans l'immeuble blanc-marron de type R+3 au quartier Cadjêhoun, juste à côté du nouveau marché de Cadjêhoun, Parcelle B du lot 1185 à Cotonou, le mardi 08 septembre 2026 à 10 heures 30 minutes heures locales (GMT + 1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

- **Lot 1** : quatre millions six cent soixante-un sept (4 661 017) Francs CFA ;
- **Lot 2** : sept millions huit cent soixante-neuf mille neuf cent quinze (7 869 915) Francs CFA ;

- **Lot 3** : huit cent quarante-sept mille quatre cinquante-huit (847 458) Francs CFA.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offre appuyée de **l'attestation d'identification des MPME délivrée par l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME).**

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours calendaires** à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Fait à Cotonou, le 04 AOUT 2026

Agence Nationale de la Maintenance Hospitalière (ANMH) Personne Responsable des Marchés Publics La PRMP

Modeste Jean-Eudes NAGO
La Personne Responsable des Marchés Publics

BON A LANCER